

Matières et horaires Première L (littéraire)

Enseignements obligatoires 26h30	Enseignements communs 18h + 10h annuelles de vie de classe	Français 4h	Les grandes finalités de l'enseignement de français sont, en continuité avec la classe de seconde : la constitution d'une culture littéraire et artistique (fondée notamment sur des repères historiques), le développement d'une conscience esthétique, la formation du jugement et de l'esprit critique. Les quatre objets d'étude croisent une approche historique et une approche générique de la littérature : ainsi, le programme couvre les quatre genres majeurs – roman, théâtre, poésie, littérature d'idée – et l'ensemble de l'histoire de la littérature française, du Moyen-âge à la période contemporaine.	
		Histoire-géographie 4h	Des questions indispensables à la compréhension de l'histoire du monde au XXème siècle constituent la trame de l'enseignement d'histoire. Sont abordées les questions relatives à la croissance économique, la mondialisation, les mutations des sociétés, les guerres, les totalitarismes, la colonisation et la décolonisation, la République. L'enseignement de géographie, centré sur la France et l'Europe, s'attache aux dynamiques de développement des territoires dans le contexte de la mondialisation.	
		Langues vivantes 1 et 2 (LV1, LV2) 4h30	L'enseignement de langues vivantes prend appui sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) qui a permis de définir des paliers et les compétences correspondantes. Il vise à développer l'autonomie de l'élève dans la pratique de la langue et pour cela fait appel aux technologies du numérique. Les contextes d'usage de la langue étudiée s'appuient prioritairement sur quatre notions culturelles : Mythes et héros, Espaces et échanges, Lieux et formes de pouvoir.	
		Éducation physique et sportive (EPS) 2h	L'EPS offre une pratique adaptée et diversifiée d'activités physiques, sportives et artistiques. Elle permet à chaque élève de démobiliser et de développer ses ressources pour enrichir sa motricité et entretenir sa santé.	
		Enseignement moral et civique (EMC) 30 min.	La question des règles collectives, qui organisent la vie de tous en société et fondent l'État de droit, est explorée à travers des études concrètes.	
		Accompagnement personnalisé 2h	Aide personnalisée, approfondissement, autonomie, acquisition de méthodes, aide à l'orientation.	
	TPE (Travaux personnels encadrés) 1h	Les TPE sont maintenus et évalués au baccalauréat.		
	Enseignements spécifiques 8h30	Littérature 2h	L'enseignement spécifique de littérature permet un approfondissement du travail fait en cours de français avec deux objets d'étude complémentaires : Vers un espace culturel européen – Renaissance et humanisme ; Les réécritures – du XVIIIème siècle jusqu'à nos jours.	
		Littérature étrangère en langue étrangère 2h	Les deux années du cycle terminal (classes de Première et Terminale) permettent une préparation à lire des œuvres intégrales en langue étrangère en s'appuyant notamment sur des adaptations ou des interprétations au théâtre, au cinéma, à l'opéra. Les travaux d'écriture sont aussi une activité importante dans cette perspective, de même que mémoriser et mettre en voix un texte.	
		Sciences 1h30	L'enseignement de sciences est d'abord conçu pour faire acquérir aux élèves une culture scientifique, en abordant des questions de société telles que le développement durable, ou la santé, ou encore en portant un regard critique afin d'agir en citoyen responsable. Cet enseignement est organisé en trois parties : « Représentation visuelle », « Nourrir l'Humanité », thèmes communs aux sciences de la vie et de la Terre et aux sciences physiques, et un thème propre par discipline, « Féminin-Masculin » pour les sciences de la vie et de la Terre et « Le défi énergétique » pour les sciences physiques et chimiques.	
		1 enseignement obligatoire à choisir parmi les matières suivantes	mathématiques (3h)	
			LV3 (3h)	
	approfondissement en LV1 ou LV2 (3h)			
langues et culture de l'Antiquité (latin ou grec) (3h)				
arts du cirque (8 h)				
arts (5 h)	La formation artistique est proposée dans six domaines différents : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique et théâtre. En fonction des équilibres qui varient selon des spécificités de chaque domaine, l'enseignement associe la pratique d'un ou plusieurs arts à la découverte et l'étude de ses références culturelles et à la réflexion sur elles.			
Enseignements facultatifs	En plus, les lycéens peuvent bénéficier d'un ou de deux enseignements facultatifs au choix : EPS, latin, grec, LV3 et/ou arts (au choix parmi : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre).			